

CR réunion téléphonique du 2 juillet 2020 9h – 10h

Comité départemental Ardennes
Soins de Proximité
spécial COVID

Notes – M. Olivier, complétée Dr GERBAUX

PRESENCES

ARS 08 (MR VILLENET – MME COLLOMB – MME DUFRENNE)
CPAM 08 (MR SUZANNE - MME REITER)
CHINA (Dr LECHAT)
AAPS – PTA08 (MR BIREBENT – MME FERREIRA)
ARDENNES SANTE TRAVAIL 08 (MR RICHET)
ML (DR MENGUY, DR DEBALLON, DR DUMONT, DR LEGROS, DR GERBAUX)
URPS ML (MME OLIVIER)
URPS IDE (MME DELAPLACE)
Ordre IDE (Mme SCHNEIDER)
RESEAU ARDUINNAGE (MME ROMAN-VIEUXMAIRE)

INTRODUCTION DE MR VILLENET

14^{ème} comité selon cette configuration et probablement le dernier sous cette forme. Remerciements pour la participation assidue de chacun.

Dernier bilan de la préfecture

782 cas positifs confirmés
60 décès à l'hôpital
9 décès en EHPAD
208 retours à domicile

DEPISTAGE DES PROFESSIONNELS LIBERAUX

Mr Villenet informe d'une volonté politique d'organiser le dépistage pour l'ensemble des professionnels libéraux. Le test serait la sérologie afin de savoir si les PS ont été exposés ou non. Les indications, sous forme d'arrêtés, ont été reçues en début de semaine. Les tests pourraient être réalisés sur présentation de la carte professionnelle (sans ordonnance) et gratuitement (prise en charge ARS).

Une organisation est en cours au niveau des Ardennes pour simplifier le dépistage des PS, de sorte qu'il soit le plus facile pour les professionnels de santé, auprès d'une ressource locale (confrère, labo, etc.) et sans avance de frais. De même cette organisation pourra colliger le nombre de sérologies et les résultats.

Dr Dumont fait préciser le terme Professionnel de Santé : **Mr Villenet** confirme qu'il s'agit de tous les professionnels de santé libéraux : médecins, dentistes, sage-femme, IDE, pharmaciens etc. Pour les EMS il y aura une campagne spéciale.

Mme Delaplace fait part d'une information publiée au JO le 26/06 indiquant la procédure.

Mr Villenet souhaite que l'organisation soit « calée » au niveau des Ardennes avant d'informer les PS. Le message pourrait être envoyé via les ordres et les URPS. Une réunion est prévue avec la CPAM et les laboratoires pour coordonner et informer les acteurs.

Dr Dumont précise que le questionnaire prévu dans le cadre du sujet de thèse lié aux centres COVID/ médecins libéraux pourrait être envoyé à posteriori.

Dr Gerbaux relève un point de vigilance par rapport aux prélèvements qui seraient, dans le cadre de ce dépistage, effectués par les IDE de son secteur ; elles adressent les prélèvements pour analyse dans l'Aisne ; les données à recueillir pour les Ardennes pourraient donc être faussées. Elle propose que les infirmières soient prévenues d'adresser les prélèvements sur les laboratoires des Ardennes ou que les PS aillent se faire tester sur Charleville.

Dr Dumont signale également que des médecins se sont déjà fait tester, aussi il faut voir à comment les comptabiliser.

Mr Villenet et **Mme Dufresne** vont être vigilent sur ces points.

Evaluation des centres Covid des Ardennes

CONTEXTE DE MISE EN ŒUVRE

Dans le cadre de l'épidémie de Coronavirus, des Centres de 1^{er} recours dédiés à la prise en charge ambulatoire des patients potentiellement infectés ont pu être déployés. Ce déploiement, a constitué une des réponses possibles de la médecine de ville, et a eu vocation à s'inscrire en complémentarité avec l'offre ambulatoire existante et dans une logique de co-construction avec les acteurs de chaque territoire.

Objectifs poursuivis :

- Pouvoir apporter une réponse adaptée, organisée et homogène aux patients potentiellement infectés sans signe de gravité, prioritairement à ceux qui n'ont pas de MT ou qui ne peuvent le joindre,
- Soulager la médecine de ville en cas d'afflux massif, en permettant également à celle-ci de continuer à assurer le suivi des patients non Covid. Une vigilance au risque de désengagement de la médecine de ville a été apportée.
- Sécuriser le parcours en cabinet de ville en séparant les flux des patients infectieux et non infectieux.
- Réguler les urgences en limitant le nombre de passages pour consultation liée à des symptômes évocateurs du COVID.

PRINCIPES ORGANISATIONNELS

- Choix d'implantation sous l'égide du comité départemental des soins de proximité en privilégiant la co-construction avec les acteurs de terrain (tenue du comité départemental tous les jeudis matins pendant une heure en audioconférence)

- Fonctionnement des centres dédiés autorisé pour la durée nécessaire à la gestion de la crise.
- Adressage possible par le SAMU, la plateforme de l'Assurance Maladie et les médecins traitants.
- Horaires adaptés aux besoins du territoire, et aux capacités d'organisation des professionnels.
- Dérogation autorisée par le CDOM08 pour simplifier des contrats temporaires de médecins adjoints et de médecins assistants (les remplaçants peuvent ainsi travailler en centre COVID en même temps que le médecin installé qu'il remplace qui travaille en cabinet)
- Dérogation autorisée par la CPAM08 de facturation et d'arrêts de travail sur la base de simples listings
- Recours à la réquisition préfectorale des médecins salariés volontaires pour assurer des vacations en centres COVID
- Prise de rdv sur le site Internet <https://www.stanpro.fr/> par le Centre 15, les médecins libéraux et les centres COVID directement
- Modalités d'accompagnement financier par l'ARS :
 - Rémunération des médecins : **forfait** : 4C/h soit 100€/h
 - Rémunération des IDE : **choix possible entre facturation à l'acte** (prélèvement AMI 3,2 ou TLL + AMI 1,5) **et forfait** (48€/h) : pas de cumul possible.

Mr Villenet souhaiterait que les PS libéraux lui fasse un retour de mail avec les avantages et inconvénients.

CONSTATS AU 30 JUIN 2020

5 centres ont été déployés (activité médecins) :

- Vouziers (23 mars au 20 mai 2020) soit 454h d'ouverture
- Rethel (24 mars au 27 juin 2020) soit 562h d'ouverture
- Charleville (25 mars au 30 juin 2020) soit 855h d'ouverture
- Sedan (26 mars au 13 juin 2020) soit 480h d'ouverture
- Givet (7 avril au 30 juin 2020) soit 215h d'ouverture

Portage des centres :

- Professionnels libéraux
- Convention nord Ardennes signée par le CHInA, l'AAPS, le CDOM, Ardennes Santé Travail, la mairie de Givet et l'ARS, avec un avenant intégrant le CH Béclair
- Convention sud Ardennes signée par le GHSA, l'AAPS, le CDOM et l'ARS

Portage financier : Association d'appui aux professionnels de santé via convention de subvention signée avec ARS :

- Rémunération des professionnels de santé au forfait
- Matériel médical, complété par la mise à disposition de matériel médical par la Croix Rouge Française et par des médecins retraités (2 généralistes et 1 pédiatre)
- Complété par la mise à disposition et l'achat d'EPI (équipements de protection individuelle) auprès du CH Béclair, du CSAPA, d'Espace médical Simon, de la préfecture, etc

Acteurs : dans chaque centre un agent d'accueil (administratif ou paramédical) et un médecin

Pour l'accueil mobilisation d'agents :

- mis à disposition par le GHSA, la CPAM des Ardennes, Ardennes Santé Travail, la mairie de Givet, PSA

- bénévoles de la Croix Rouge Française, professionnels paramédicaux libéraux bénévoles (IDE, Masseurs-Kinésithérapeutes, etc.).
- rôle de relais des CIMG, du réseau Arduinn'âge et d'un médecin retraité bénévole

Localisation des centres :

- Vouziers GHSa
- Rethel GHSa
- Charleville Ardennes Santé Travail
- Sedan Ardennes Santé Travail du 26 mars au 10 mai 2020, puis local du CH Bélaïr du 11 mai au 13 juin 2020
- Givet local communal (capitainerie)

Un niveau de prise en charge significatif : 2248 consultations au total dont 3 téléconsultations entre Charleville et Sedan

- Vouziers 240 consultations / 60 prélèvements soit 25%
- Rethel 643 consultations / 268 prélèvements soit 42%
- Charleville 958 consultations / 516 prélèvements soit 54%
- Sedan 410 consultations / 237 prélèvements soit 57%
- Givet 177 consultations / 147 prélèvements soit 83%

A préciser, prélèvement à l'issue des consultations et prélèvements uniquement des personnes symptomatiques.

Au démarrage, une activité basée sur **une offre de consultation**. Certains centres ont évolué en **sites de prélèvement en ouvrant des drives** (Sedan, Givet, Vouziers).

Une activité croissante sur les drives : 4070 prélèvements au total

- Drive Vouziers (ouvert le 11 mai 2020) 215 prélèvements
- Drive Sedan (ouvert le 11 mai 2020) 409 prélèvements
- Drive Givet (ouvert le 11 mai 2020) 108 prélèvements
- Drive Manchester (ouvert en mars 2020, comptabilisés à partir du 11.05.20) 585 prélèvements
- Drive BioArd'Aisne Rethel (ouvert le 12 mai 2020) 459 prélèvements
- Drive BioArd'Aisne Charleville Carnot (ouvert le 11 mai 2020) 854 prélèvements
- Drive BioArd'Aisne Balan (ouvert le 22 juin 2020) 103 prélèvements
- Drive BioArd'Aisne Vouziers (ouvert le 30 juin 2020) 11 prélèvements

De nombreux professionnels de santé mobilisés :

Médecins ayant réalisé des vacations :

- Vouziers 22 médecins libéraux dont 16 médecins installés et 6 remplaçants
- Rethel 25 médecins libéraux, dont 13 médecins installés (dont 2 médecins installés dans l'Aisne) et 12 remplaçants
- Charleville 41 médecins, soit 2 médecins CPAM et 39 médecins libéraux dont 25 médecins installés, 13 remplaçants et 1 médecin retraité
- Sedan 24 médecins libéraux dont 18 médecins installés, 5 remplaçants et 1 médecin retraité
- Givet 7 médecins soit 1 médecin EDF, 2 remplaçants et 4 médecins installés

Dr Menguy suggère une comparaison utile : nombre de médecins ayant réalisé des vacations par rapport au nombre de médecin installé sur chaque secteur.

Dr Suzanne comptabilise au global 76 médecins installés mobilisés sur 230 médecins généralistes installés au total sur les Ardennes soit 1/3 des médecins du département qui ont réalisé des vacations.

Mme Romand Vieuxmaire précise qu'au final il y avait peu de patients sans médecin traitant mais que cela était très stressant pour ceux pris en charge. L'ARS et la CPAM souhaite récupérer ce nombre de patients sans médecins traitants. A priori 7.

Infirmiers ayant réalisé des permanences drives :

- Drive Vouziers 7 IDE dont 1 infirmière hospitalière et 6 IDEL
- Drive Sedan 12 IDE dont 3 infirmières salariées et 9 IDEL
- Drive Givet 3 IDEL

Une majorité de centres a choisi le paiement forfaitaire pour **la rémunération des PS** ce qui a permis de compenser pour certains une activité peu importante et maintenir ainsi l'engagement des PS :

- 260 000 pour les vacances des médecins (budget ARS versé par convention à l'AAPS)
- 6528 euros pour les vacances infirmières (budget ARS versé par convention à l'AAPS)-paiements forfaitaire.
- Pour les infirmiers ayant choisi une rémunération à l'acte (budget Assurance Maladie), les données seront prochainement transmises (il manque le listing patient de l'une des IDE)
- Au-delà 3671 euros ont été engagés par l'AAPS pour les frais de fonctionnement des centres.

Une adaptabilité des horaires d'ouverture concernant le temps médical tout au long de la gestion de crise :

- Vouziers 12h à 3h/jour
- Rethel 10h à 3h/jour
- Charleville 20h à 3h/jour
- Sedan 12h à 2h/jour
- Givet 4h à 1h/jour avec une activité répartie entre consultations et prélèvements en drive

Dr Dumont demande si le budget a été respecté. **Mme FERREIRA** oui car il reste 140 000€.

Mr Villenet souligne que c'est aussi grâce à cette bonne gestion financière qu'il nous a été permis de continuer les centres jusqu'au 30 juin.

PERSPECTIVES

Le nombre de consultations ne justifient plus le maintien des centres COVID à partir du 1^{er} juillet 2020. Les cabinets de ville, à défaut les services des urgences, assureront les consultations des cas résiduels.

Les prélèvements seront assurés uniquement au laboratoire hospitalier et dans les antennes du laboratoire privé BioArd'Aisne.

Cependant, si l'épidémie venait à revenir sous la forme d'une deuxième vague, il apparaît opportun d'activer immédiatement la réouverture des centres COVID selon les mêmes modalités et principes organisationnels et notamment, si possible, en maintenant le financement forfaitaire des professionnels libéraux.

Les centres pourraient offrir un lieu unique où le patient pourrait bénéficier d'une consultation et/ou d'un dépistage (PCR, TROD, sérologie) et/ou de conseils de prévention (isolement, gestes barrières, ...) selon ses besoins et son état.

Un questionnaire à destination des professionnels concernant ces centres COVID est en cours d'élaboration conjointement ARS-AAPS.

Dr Menguy suggère de mettre également en avant le travail de l'équipe mobile.

Dr Dumont interroge l'organisation future, notamment / EPI, compte-tenu des épidémies saisonnières.

Mr Villenet indique que sur ce type de question rien n'est à ce jour arrêté.

Aussi, **Mr Villenet** propose de poursuivre prochainement les échanges sous une autre forme, groupe de travail poste gestion de crise avec pour sujets exemples : quelles mises en place par les CPTS autour de la gestion des épidémies ? Comment organiser et anticiper la prochaine épidémie pour le mois d'octobre ? Qui fait quoi entre l'APPS qui a un vrai rôle de coordination, etc. ?

Mr Suzanne souligne qu'il s'agit en effet de reprendre les affaires d'avant crise tout en se projetant sur une possible 2^{ème} vague.

Mme Schneider suppose que la prochaine épidémie, qu'elle soit COVID ou non, nécessitera naturellement EPI, dépistage, etc.

Il est souligné des remontées de professionnels libéraux insatisfaits de ne pas avoir été suffisamment informé du déroulement sur les Ardennes. Il est remarqué que tous les PS ne font pas partie d'une CPTS et donc non pas forcément reçus les informations ; aussi, il est proposé qu'en cas de situation similaire un courrier puisse être adressé à tous les PS afin de les informer du travail qui se fait.

Dr Menguy souligne que le COVID a montré tout l'intérêt de la CPTS, d'une structuration des soins 1ers. Les structurations théoriques ont été mises en pratique mettant en évidence l'importance de plusieurs missions à conduire par les CPTS.

L'élaboration du questionnaire à destination des professionnels libéraux est en cours.

Mr Villenet remercie Mme Collomb pour son travail, Mme Collomb qui part de la DT 08.

La prochaine date sera communiquée ultérieurement.

POINTS FORTS

- Implication des acteurs et des partenaires
- Mobilisation des médecins et des paramédicaux
- Réseau en partie coordonné grâce aux dispositifs de coordination et aux CPTS engagés
- Institutions facilitatrices (régimes dérogatoires)

PISTES D'AMELIORATION

Comment faire mieux si une nouvelle menace nécessitant une coordination à l'échelle du territoire apparaît ?

- Prévoir du matériel :

Matériel médical (thermomètre, oxymètre)

Matériel de désinfection (lingettes et spray, gel HA)

EPI (gants, combinaisons, tabliers/surblouses, masques chirurgicaux, masques FFP2, charlottes, surchaussures, lunettes, visières)

- Coordonner les informations diffusées aux acteurs de terrain
- Évaluation du retour systématique du CIMG au médecin traitant dans les 3 jours suivant la consultation au centre COVID.